

# LA GRAVE - LA MEIJE

Informations municipales 1er trimestre 2011

---

## **Le Mot du Maire**

Bonjour à toutes et tous,

Pour faire suite à une réunion qui a eu lieu mercredi 16 mars à la Communauté de Communes (CCB), je tiens à faire le point sur notre situation en ce qui concerne la Télévision Numérique Terrestre (TNT).

Pour le moment, 3 relais sont en fonctionnement analogique et « arrosent » le canton de La Grave : La Guindaine, le Téléphérique à 2400 m et Les Terrasses.

Le Relais des Terrasses ne sera pas équipé pour la télévision numérique, les deux autres le seront. Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) estime que le relais des Terrasses ne dessert pas assez de foyers. Sa limite est fixée à 100 foyers permanents et ce relais n'est censé en desservir que 10 d'après eux.

Il en résulte que Les Fréaux ne devraient plus recevoir la télévision à partir du **20 septembre 2011**. Les habitants devraient donc s'équiper de paraboles pour avoir la télévision par le satellite.

Des aides sont prévues : 250 € de l'Etat, 40 € du Département (non voté à ce jour) et 100 € (à confirmer) de la CCB. La commune de La Grave pourrait rajouter une somme au pot (à débattre en conseil), si l'intégration paysagère est respectée (petites paraboles rectangulaires à la couleur de la façade de la maison). Les aides de l'état et du département sont attribuées aux résidents principaux, celles de la CCB et de la commune sont attribuées aux résidents principaux et secondaires. Les aides sont attribuées pour un foyer, il n'y a pas d'aides supplémentaires s'il y a plusieurs télévisions dans la maison.

Il est important de savoir si votre propre maison est concernée par la pose de cette parabole. Pour cela chacun peut aller sur le site du CSA. : [www.csa.fr](http://www.csa.fr)

Puis cliquer en haut sur « ma couverture TNT » et saisissez Les Fréaux, ou Les Terrasses ou votre hameau, puis La Grave, comme adresse. Cliquez ensuite sur « lancer la recherche », un plan apparaît à l'écran. Mettez-vous en mode « satellite » pour voir votre maison et déplacez-vous avec les flèches en haut, à gauche. Positionnez l'icône « cercle rouge » sur votre maison. La colonne de droite vous indique (en vert) si vous serez desservi ou non à partir du 20 septembre 2011.

Des dépliants d'information sont disponibles en mairie.

**Attention La Grave passera à la TNT le 20 septembre 2011**, comme la région Rhône Alpes (pas début juillet comme Provence Alpes Côte d'Azur).

Je vous tiendrai informés au fur et à mesure de l'évolution de ce dossier.

Bien à vous.

Jean-Pierre SEVREZ

## **DEFIBRILLATEUR**

La commune dispose d'un défibrillateur automatisé. Pendant la saison d'hiver il est installé au poste de secours des remontées mécaniques du Chazelet.

Pendant l'été il sera installé à La Grave, dans le premier hall d'entrée de la mairie.

## **PRATIQUE**

### **Permanences du Maire**

Lundi matin sur rendez vous

### **Secrétariat de mairie**

Lundi : 8 h 30—11 h 30  
et 13 h 30—16 h 30

Mardi— jeudi— vendredi :  
8 h 30—11 h 30

Vous pouvez aussi prendre rendez-vous ou contacter le secrétariat par messagerie électronique.

### **Urgences service technique**

06 80 07 59 10

### **déchetterie**

du 1er avril au 15 novembre :

Mardi de 13 h 30 à 17 h

Jeudi de 13 h 30 à 17 h

Samedi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h

### **Blog de la mairie**

<http://mairie-lagrave-lameije.jimdo.com/>

### **bibliothèques**

Chef lieu :

Mardi et vendredi :  
de 17 h à 18 h 30

Jeudi de 9 h 30 à 10 h 30

Chazelet : s'adresser à l'épicerie

### **mairie**

RD 1091

05320 LA GRAVE—FRANCE

Téléphone : 04 76 79 90 29

Télécopie : 04 76 79 90 81

courriel :

[mairie.la.grave@wanadoo.fr](mailto:mairie.la.grave@wanadoo.fr)

Directeur de la publication :

Jean-Pierre SEVREZ, Maire

Dépôt légal à parution.

Imprimé en interne.

## **INFORMATIONS PAR MESSAGERIE**

Afin de limiter les frais d'envoi et d'impression, la mairie communique de plus en plus par messagerie électronique. Si vous possédez une adresse électronique, vous pouvez la transmettre à la mairie, notamment si vous êtes :

- ◆ Hébergeurs : afin de vous transmettre les informations concernant la taxe de séjour
- ◆ Agriculteurs : pour les informations concernant l'agriculture et la facturation eau
- ◆ Habitants, résidents...intéressés par la vie de La Grave : pour les informations municipales diverses (bulletins d'informations réguliers, informations urgentes par exemple : distribution et qualité de l'eau potable, fermetures de routes...).

## **BATIMENTS D'ESTIVE ET FONDATION DU PATRIMOINE**

Information de la Préfecture en date du 20 octobre 2010 :

Les anciens chalets d'estive présents sur la commune, représentent, au regard de la « loi montagne » un patrimoine à sauvegarder et à préserver. Les interventions sur ce type de bâti doivent donc être respectueuses des caractéristiques architecturales originelles du bâtiment. Les projets sont examinés par les membres de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, qui préconisent l'utilisation de matériaux traditionnels afin de préserver la qualité de ces constructions.

La fondation du patrimoine permet aux propriétaires, détenteurs d'un bien immobilier présentant une valeur patrimoniale, de bénéficier de déductions fiscales à l'occasion de travaux de restauration. A ce titre, les anciens bâtiments d'estive qui n'ont pas été altérés peuvent, sous conditions, obtenir le « label Fondation du Patrimoine », qui permet à leurs propriétaires de bénéficier de ces déductions fiscales.

Ces mesures peuvent intéresser des particuliers ayant un bien sur le territoire de la commune. Ceux-ci peuvent prendre contact avec le délégué de la Fondation du Patrimoine pour le département des Hautes-Alpes qui pourra les renseigner et les guider dans leurs démarches :

Monsieur Alain ROBERT

La Combe

Route du Chanet

05500 SAINT JULIEN EN CHAMPSAUR

Tel. 04 92 50 46 43

Mel : [alain.robert.05@wanadoo.fr](mailto:alain.robert.05@wanadoo.fr)

Le service départemental de l'architecture et du patrimoine demeure également à votre disposition pour tout renseignement complémentaire :

Service départemental de l'architecture et du patrimoine

Cité Administrative Desmichels

BP 1607

05016 GAP CEDEX

Tel 04 92 53 15 30

# CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2011

Présents : SEVREZ Jean-Pierre, JACQUIER Alain, GERMANAZ Jean-Paul, JACOB Roland, FEGE Gilles, CASTILLAN Marc, FAUST Alain, DASSAUD Laurence, MAURIN Jean-Philippe, PIC Jean-Pierre,

Pouvoir de FAURE Jean-Louis à SEVREZ Jean-Pierre

Secrétaire de séance : MAURIN Jean-Philippe

## ◆ **déclassement du domaine public**

La municipalité envisage de déclasser certaines parties de la voirie communale afin de les vendre ou les échanger.

Il s'agit de parcelles qui n'ont pas d'utilité pour la commune et qui sont souvent déjà utilisées de manière privative. Une délibération a été prise le 8 décembre 2010 pour une première série de déclassements. La présente délibération vient en complément.

**Une enquête publique aura lieu du 12 au 26 avril 2011 en vue de déclasser ces zones.**

**Thierry GUILLO, nommé commissaire enquêteur, recevra en mairie les 12 et 26 avril de 9 h à 11 h.**

**L'arrêté est affiché en mairie et dans les hameaux concernés par ces déclassements. Il est aussi consultable sur le site de la mairie.**

## ◆ **Délégués au SCOT du Briançonnais**

Jean-Pierre SEVREZ et Jean-Louis FAURE sont désignés en tant que délégués de la commune au SCOT du Briançonnais.



Le SCOT du Briançonnais a été lancé par la CCB fin 2001 et est en sommeil depuis 7 ans.

Le schéma de cohérence territoriale ou SCOT est un document d'urbanisme qui fixe, à l'échelle de plusieurs communes ou groupement de communes, les orientations fondamentales de l'organisation du territoire et de l'évolution des zones urbaines. Il a pour vocation première de préserver un équilibre entre zones urbaines, industrielles, touristiques, agricoles et naturelles. Instauré par la loi SRU du 13 décembre 2000, le SCOT fixe les objectifs des diverses politiques publiques en matière d'habitat, de développement économique, de déplacements pour les 10 à 15 ans à venir. Ce SCOT implique également une réflexion sur la mise en valeur du patrimoine bâti, la place laissée à l'agriculture, l'équipement des zones de montagne, l'organisation des transports. Pour pouvoir être valide, il doit être adopté avant 2017, après cette date et en l'absence de SCOT, c'est l'Etat qui prendrait les grandes décisions.

Informations supplémentaires sur le site de la Communauté de Communes du Briançonnais : [www.ccbrianconnais.fr](http://www.ccbrianconnais.fr)

## ◆ **Utilisation du premier étage de la garderie par la commune**

La Communauté de Communes du Briançonnais souhaite implanter la garderie intercommunale à La Grave. La garderie se situerait près de la salle polyvalente, au rez de chaussée d'un nouveau bâtiment. La commune demande à pouvoir aménager l'étage sous les combles, afin d'en disposer en tant que salle de réunions ou d'activités. Cette salle aurait une surface inférieure à celle de la salle polyvalente ce qui réduirait notamment les coûts de chauffage.

## ◆ **Participation pour voies et réseaux pour la station de pompage des eaux usées**

La SEERC a demandé une autorisation d'urbanisme pour implanter un local de pompage sous La Grave. La commune demande à ce que les frais d'alimentation électriques soient mis à sa charge.

## ◆ **Établissement du plan local d'urbanisme (PLU)**

Le Plan d'Occupation des Sols de la commune est obsolète et il ne peut plus être révisé depuis le 1er janvier 2010, aussi, la municipalité a décidé de le remplacer par un Plan Local d'Urbanisme. La procédure d'établissement est donc lancée et dans un premier temps, plusieurs bureaux d'études compétents pour mener cette mission, seront consultés.

Une concertation avec le public est prévue, différents moyens d'information seront utilisés par la commune et le public pourra s'exprimer par différents moyens.

Une information sera faite tout au long de la procédure d'établissement de ce PLU.

## ◆ **Surclassement démographique de la commune**

Le nombre total d'habitants de la commune est d'environ 4000 en tenant compte des lits touristiques. La commune étant classée station de tourisme le conseil demande à ce que la préfecture surclasse la commune de 2000 à 5000 habitants. Le nombre d'habitants est un des paramètres souvent pris en compte pour les dotations de l'Etat.

#### ◆ **Plan de financement des réseaux d'eau et du pluvial des Fréaux**

Suite à une concertation avec les services du conseil général, un dossier commun eau et pluvial a été refait pour le financement. Ce dossier est scindé en deux tranches qui pourraient être réalisées en 2011 et 2012 si les financements sont acquis. Le plan de financement est le suivant (montants hors taxes) :

	<u>2011</u>	<u>2012</u>
Travaux et honoraires	246 728 €	137 034 €
Subvention département 40 %	98 691 €	54 813 €
Autofinancement commune	148 037 €	82 221 €

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2011**

Présents : SEVREZ Jean-Pierre, JACQUIER Alain, GERMANAZ Jean-Paul, JACOB Roland, FAUST Alain, PIC Jean-Pierre, LOUBIE Eric

Pouvoirs de FAURE Jean-Louis à JACOB Roland, de DASSAUD Laurence à SEVREZ Jean-Pierre, de FEGE Gilles à GERMANAZ Jean-Paul et de MAURIN Jean-Philippe à JACQUIER Alain

Secrétaire de séance : JACOB Roland

#### ◆ **Centrale hydroélectrique de l'Oche**

La SAFHER exploitant cette centrale a proposé de refaire le contrat qui la lie à la commune en ce qui concerne l'utilisation des parcelles. Différents échanges ont eu lieu avec la municipalité afin de trouver un accord, il est décidé de refaire le bail à compter du 1er janvier 2012, le montant du loyer étant porté à 36 000 € par an (en 2011, il est de 33 540 €). Ce nouveau montant représente environ 3.5 % du chiffre d'affaires de la centrale.

Ce contrat sera établi jusqu'en 2020, année au cours de laquelle aura lieu l'appel d'offres pour le renouvellement de la concession.

#### ◆ **Centrale hydroélectrique sur le Maurian**

La société AHE (filiale de la CNR) envisage de réaliser une micro centrale hydro électrique sur la partie haute du torrent du Maurian avec production d'énergie électrique à Valfroide. Elle propose un projet de bail à la commune pour l'utilisation des terrains communaux.

La commune retient le taux de rémunération de 8 % du chiffre d'affaires. L'autorisation d'exploiter sera donnée par la Préfecture et devrait être de 30 à 40 ans.

#### ◆ **Autres projets de micro centrales**

La SERHY qui exploite la centrale de Villar d'Arène, propose de réaliser une centrale sur la Romanche, avec prise d'eau à Villar et turbinage à La Grave avec répartition de la redevance pour moitié à chaque commune. Ces centrales sont bien intégrées dans l'environnement et apportent des finances non négligeables à nos communes, qui sont donc très intéressées. Les dossiers sont assez longs et la prochaine centrale ne devrait pas voir le jour avant 2 ou 3 ans !

#### ◆ **Modification des statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais (CCB)**

La CCB a délibéré pour modifier ses statuts afin d'y intégrer :

- ▶ actions en faveur de la production et vente d'énergie : plusieurs toits des bâtiments communaux ont des panneaux solaires, d'où production d'énergie
- ▶ Enseignement artistique : centre d'enseignement artistique CEAB et école des Beaux Arts
- ▶ Cinémas : gestion des salles classées Art et Essai

Le conseil municipal a donné son accord pour modifier ces statuts.

#### ◆ **Prise en charge partielle des forfaits ski des enfants**

Le prix des forfaits ski saison enfants a été augmenté. Afin que le coût payé par les familles des enfants domiciliés à La Grave n'augmente pas trop, le conseil décide de la prise en charge d'une partie de ces forfaits par le CCAS (39 € par enfant domicilié à La Grave). Le CCAS prendra aussi en charge les forfaits « journée » des enfants qui n'ont pas de forfait saison, lorsqu'ils participent aux sorties ski scolaires.